

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1<sup>er</sup> adjoint, Laurent VERNAZ – 2<sup>ème</sup> adjoint, Sandrine POIGNET - 3<sup>ème</sup> adjointe, Sandra BOULAIS – 4<sup>ème</sup> adjointe, Nathalie BIBOLLET, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Stéphanie SANCHEZ

Absents excusés : Claudine AMOUDRY (pouvoir à Christian COMBAZ), Noël CADET, Christel GACHON, Dominique NOYEAU, Carole VASCHALDE, Jean RONZATTI

Secrétaire de séance : Claire FLEUTOT

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 25 mai 2018, ce qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour de la réunion :

- mise en location d'un local associatif

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

Claire FLEUTOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **URBANISME**

### **Approbation du Plan Local d'Urbanisme**

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Monsieur le Maire indique que suite au travail réalisé sur le projet de Plan Local d'Urbanisme, l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur, il est proposé d'approuver ce document d'urbanisme :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L L153-11 à L153-22 et R153-2 à R153-10,

Vu la délibération n° 2014-12-12-04D en date du 12 décembre 2014 prescrivant la révision du Plan Local d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation,

Vu le débat sur le PADD tenu au cours de la séance du conseil municipal en date du 21 octobre 2016,

Vu la délibération n° 2017-06-30-05D en date du 30 juin 2017 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation,

Vu les remarques émises par les services consultés suite à l'arrêt du projet de PLU,

Vu l'arrêté municipal n° 2017/52 en date du 11 décembre 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU,

Vu les avis émis par les personnes publiques associées,

Entendu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les remarques effectuées par les personnes publiques associées et les résultats de ladite enquête justifient des adaptations mineures du projet de PLU,

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- précise que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal d'annonces légales,
- dit que conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Frontenex et à la préfecture de Chambéry aux heures et jours habituels d'ouverture,
- dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après :
  - ◆ sa réception par le Préfet de la Savoie
  - ◆ l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

## Modification de la délibération du 27 avril 2018 actant la cession d'un terrain à la SCI APACHE

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent la délibération du 27 avril 2018 par laquelle le Conseil Municipal autorisait la cession d'une partie des parcelles A 1969 (nouveau numéro : A 3301) et A 2239p (nouveau numéro : 3304), d'une surface estimative de 784 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une partie d'un bâtiment existant, à la SCI APACHE sur la base de 18 € le m<sup>2</sup>, soit 14 112 €.

En fait, ils indiquent que la cession devra se faire au profit de la Communauté d'Agglomération ARLYSERE, compétente pour le foncier des zones d'activités économiques, qui vendra par la suite à la SCI APACHE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette cession.

## FINANCES

### Fixation du tarif 2018/2019 du prix du repas au restaurant scolaire

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Jean-Paul GIRARD et Laurent VERNAZ rappellent que le repas fourni par la Commune est revendu au tarif unique de 5 €, fixé par délibération du 27 octobre 2017:

	Prix pour les enfants	Prix pour les adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place)
2017/2018	5 €	6 €

Le prix de vente du repas par le prestataire actuel, SHCB, sera augmenté de 0.05 centimes au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Pour mémoire, il est rappelé que le prix du repas a été augmenté de 0.20 centimes en janvier 2018, suite à la création d'un deuxième service et la mise en place d'un temps d'animation.

Laurent VERNAZ propose de maintenir le prix de vente par la Commune comme suit, en communiquant auprès des parents sur l'effort de la commune sur la prise en charge de la hausse de la prestation :

	Prix pour les enfants	Prix pour les adultes (enseignants et personnel communal – sans consommation sur place)
2018/2019	5 €	6 €

Un débat s'installe entre conseillers.

Thierry RANGONE indique qu'il est nécessaire de comprendre que le nombre de repas servis par an détermine la part fixe (gestion de locaux, du personnel...) qui compose le prix final d'un repas. Il semble que cette année, moins de repas ont été vendus et qu'ainsi, le coût supporté par la collectivité est supérieur.

Laurent VERNAZ rebondit en proposant que l'on s'interroge plus globalement sur quelle part fixe la Commune souhaite prendre en charge sur le coût d'un repas étant donné le nombre fluctuant du nombre moyen de repas.

Thierry RANGONE dit également qu'il faudrait peut-être travailler sur la possibilité d'instaurer le quotient familial comme base de la facturation aux parents.

Après ces échanges, le Conseil Municipal valide ces tarifs à l'unanimité.

## VIE ASSOCIATIVE

### Subventions à des associations

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Sandrine POIGNET

Monsieur le Maire et Sandrine POIGNET, Adjointe à la vie associative, font part du projet d'attribution d'une subvention à l'association LES CROES DE FRONTENEX de 85 € et à l'association FRONTENEX BASKET CLUB de 72 € en compensation de repas et boissons servis lors du Critérium du Dauphiné le 9 juin dernier, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

### Mise en location d'un local associatif

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Sandrine POIGNET

Monsieur le Maire et Sandrine POIGNET, Adjointe à la vie associative, font part du changement de statut du professeur de musique de Frontenex, Monsieur Bernard GARNICA, qui ne fait plus partie de l'association DANSE A LA CLE, mais qui souhaite continuer à exercer son activité dans le local actuel, situé dans la Maison des Sociétés. Il est proposé de le lui louer à 50€ par mois, ce que le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

## VIE SCOLAIRE

### Retours sur les conseils des écoles

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Sandrine POIGNET

Monsieur le Maire et Sandrine POIGNET, Adjointe à la vie associative, font un retour sur les derniers conseils des écoles :

- présentation des projets des écoles 2017/2018
- renouvellement du matériel informatique pour la rentrée 2018 (vidéo-projecteurs interactifs et PC portables)
- maintien du nombre de classes (3 en maternelle/5 en élémentaire) même s'il y a une baisse d'effectifs dans certains niveaux
- pas de changements d'enseignants titulaires, ce qui est important pour l'utilisation du nouveau matériel informatique installé dans toutes les classes de primaire.
- bilan très satisfaisant des cours à la piscine de Frontenex durant le mois de juin
- passage à la semaine des 4 jours à la rentrée 2018/2019
- proposition d'une classe de découverte en 2019 en Dordogne, avec demande de prise en charge du transport par la Commune (3 600 €), ce qui est validé par le Conseil Municipal
- la majeure partie des peintures intérieures de l'école maternelle sera reprise cet été

## TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

### Rénovation de la mairie : point sur les travaux

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part de l'avancée des travaux de réhabilitation de la mairie, qui touchent à leur fin, mais dont la réception prévue le 29 juin est décalée au 5 juillet pour laisser les entreprises achever leurs missions.

L'avance prise en début de chantier a été perdue par l'entreprise en charge des faux-plafonds et peintures, ce qui est regrettable.

### Rénovation de la mairie : modification des marchés de travaux

Thierry RANGONE rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer les marchés de travaux de rénovation partielle de la Mairie comme suit :

Lots	Entreprises retenues	Montant des offres HT	Montant des offres TTC
LOT 01 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE (avec option)	QUAY	36 813,00 €	44 175,60 €
LOT 02 - MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	PEISSEL	70 190,23 €	84 228,28 €
LOT 03 - SERRURERIE	FERRARIS	13 320,00 €	15 984,00 €
LOT 04 - PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS	ROCCHIETTI	31 581,90 €	37 898,28 €
LOT 05 - REVETEMENT DE SOL ET MURAL	ISER'SOL	9 579,22 €	11 495,06 €
LOT 06 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION	OXALLI	16 010,83 €	19 213,00 €
LOT 07 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	ACOMELEC	24 166,67 €	29 000,00 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>201 661,85 €</b>	<b>241 994,22 €</b>

Dans le cadre des travaux, il a été nécessaire de faire des ajustements techniques sur certains lots :

**-Lot 1 – Démolition - Gros oeuvre :**

- plus-value pour la reprise de seuils, de poteau et de poutres en combles  
soit un montant de plus-values de 1 100 € HT/ 1 320 € TTC

**-Lot 2 – Menuiseries extérieures et intérieures :**

- plus-value pour des compléments de travaux sur les bureaux des rez-de-chaussée, habillage de marche, complément sur désenfumage
- moins-value sur des placards, tableau d'affichage  
soit un montant de plus-value de 3 665 € HT/ 4 398 € TTC

**-Lot 3– Serrurerie**

- plus-value pour la pose d'un caillebotis au 1<sup>er</sup> étage  
Soit une plus-value de 680 € HT/ 816 € TTC

**-Lot 4– Plâtrerie – Peinture – Faux Plafonds**

- plus-value pour le complément de doublages de murs existants, la création d'une trémie dans le plafond existant pour désenfumage  
Soit une plus-value de 5 798.25 € HT/ 6 957.90 € TTC

Conformément à l'article 139.3 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, cette modification du marché reste inférieure à 50% du marché initial et est rendue nécessaire par des circonstances imprévisibles liées à la vétusté et configuration de ce bâtiment ancien

**-Lot 5– Revêtement de sol et mural**

- plus-value pour le complément d'isolant au sol et passage en chape mince à cause du réseau de chauffage existant  
Soit une plus-value de 1 170 € HT/ 1 404 € TTC

**-Lot 6 – Plomberie – chauffage –VMC**

- plus-value pour la reprise du réseau de chauffage existant et moins value sur la kitchenette  
Soit une plus-value de 558 € HT/ 670.62 € TTC

Cette modification du marché, conformément aux dispositions de l'article 139.5 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- ne modifie pas considérablement l'objet du marché public,
- n'aurait pas attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques si elle avait été incluse dans la procédure de passation initiale
- ne modifie pas l'équilibre économique du marché public en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché public initial

L'avenant prévoit également pour ces travaux supplémentaires une prolongation du délai jusqu'au 6 juillet 2018 en raison des travaux supplémentaires.

Un débat s'installe entre élus sur les raisons de ces modifications financières.

Thierry RANGONE indique que certaines résultent d'une mauvaise appréciation de l'équipe de la maîtrise d'œuvre alors que d'autres sont liées à la nature ancienne du bâtiment.

Il indique que la maîtrise d'œuvre consentira un rabais sur sa prestation de 1 000 €. Il est demandé qu'il soit plus conséquent, les avancées étant jugées insuffisantes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces modifications aux marchés publics, la prolongation des délais d'exécution et autorise Monsieur le Maire à les signer conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Descriptif Lot	Entreprises	Montant marché €		Montant avenant €		Montant total €	
			HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Lot 01	Démolition - Gros oeuvre	QUAY	36 813,00 €	44 175,60 €	1 100,00 €	1 320,00 €	37 913,00 €	45 495,60 €
Lot 02	Menuiseries extérieures et intérieures	PEISSEL	70 190,23 €	84 228,28 €	3 655 €	4 398 €	73 855.23 €	88 626.28 €

Lot 03	Serrurerie	FERRARIS	13 320,00 €	15 984,00 €	680,00 €	816,00 €	14 000,00 €	16 800,00 €
Lot 04	Platrerie-Peinture-Faux-plafonds	ROCCHIETTI	31 581,90 €	37 898,28 €	5 798,25 €	6 957,90 €	37 380,15 €	44 856,18 €
Lot 05	Revetement de sol et mural	ISERSOL	9 579,22 €	11 495,06 €	1 170,00 €	1 404,00 €	10 749,22 €	12 899,06 €
Lot 06	Plomberie-chauffage-vmc	OXALLI	16 010,83 €	19 213,00 €	558.85 €	670.62 €	16 569.68 €	19 883.62 €
Lot 07	Electricité-courant faibles	ACOMELE C	24 166,67 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €	24 166,67 €	29 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>201 661,85 €</b>	<b>241 994,22 €</b>	<b>12 972.10 €</b>	<b>15 566.52 €</b>	<b>214 633.95 €</b>	<b>257 560.74 €</b>

### Requalification de la rue de Princens : point sur les travaux

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent que les travaux devraient démarrer le 3 juillet 2018 avec l'entreprise MANNO TP (Lot 1 – Génie civil/voirie), qui sera accompagnée de SERTPR (Lot 1 – Génie civil/voirie) et d'ELECTRA SAVOIES (Lot 2 – Câblage).

La durée du chantier est estimée à 4.5 mois effectifs et une réunion publique est prévue le 2 juillet à 18h30 à la Maison des Sociétés.

La circulation sera ouverte uniquement pour les riverains.

### Cimetière : point sur les travaux de renouvellement des monuments funéraires

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent que les travaux sont actuellement arrêtés car il est nécessaire de s'assurer avec les deux entreprises (GRANIMOND et SERTPR) que la finalisation de l'opération sera cohérente et conforme aux attentes de la collectivité.

Une réunion de ce jour avec SERTPR doit permettre de débloquer le chantier et notamment de résoudre le problème d'évacuation des eaux de pluie.

Alain FINA demande si l'assurance a donné des nouvelles pour le mur du cimetière qui s'effrite depuis plus de 7 ans. Il lui est répondu négativement.

### Travaux divers

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part des travaux de création d'une rampe dédiée aux personnes à mobilité réduite pour permettre l'accès aux salles de réunion de la Maison des Sociétés et du choix de l'entreprise.

Le devis de l'entreprise QUAY de 11 904 € TTC est retenu pour une exécution des travaux en août 2018.

Il faudra prévoir également un garde-corps et un aménagement en enrobé.

## ANIMATION

### Retour sur la journée d'animation du 9 juin 2018 (Critérium du Dauphiné, Village en fête et feu d'artifice)

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Sandra BOULAIS

Monsieur le Maire et Sandra BOULAIS, Adjointe à l'animation, font un retour sur cette journée festive du 9 juin 2018.

Sandra BOULAIS indique que les retours concernant le départ d'étape du Critérium ont été excellents, tant au niveau du public, des frontenexoïses que des organisateurs. Le défilé des enfants, moment fort de cette matinée, a rassemblé plus de 70 enfants.

L'après-midi (Village en fête) et le soir (feu d'artifice) ont été également des réussites, peut-être également car cela se déroulait inhabituellement au mois de juin. Il est donc noté de réfléchir à proposer une date en juin pour la prochaine fête du village.

Elle rappelle la diffusion, ce samedi 30 juin, d'un film à la salle polyvalente.

### Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

#### ARLYSÈRE

➤ Sandrine POIGNET indique que la piscine de Frontenex sera plus utilisée cet été, car quand les conditions météorologiques seront favorables, l'équipement de Gilly/Isère sera fermé et vice-versa.

Nathalie Bibollet s'interroge sur la gestion de cette alternance (météo, flux public...) Les élus sont interrogatifs sur la pertinence et la praticité de ce système et certains craignent que les équipements deviennent déficitaires. L'accès au plan d'eau de Grignon est devenu gratuit.

- Thierry RANGONE fait part de quelques réflexions en cours sur la problématique « Déchets » :
- étude de l'harmonisation en Haute Combe de Savoie sur la mise en place d'un seul bac multiflux (jaune et bleu unique)
  - échanges sur l'implantation de points d'apports volontaires (enterrés ou semi-enterrés) sur le territoire pour optimiser les collectes

### Engagement de la démarche « Participation citoyenne »

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Claire FLEUTOT*

Monsieur le Maire et Claire FLEUTOT, conseillère municipale déléguée, rappellent l'inscription de la Commune dans la démarche « participation citoyenne », qui consiste, par un engagement d'un certain nombre d'habitants dans différents quartiers, en la création d'un réseau de solidarité de proximité permettant le signalement à la gendarmerie de faits de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

La réunion publique qui s'est tenue le samedi 16 juin à 10h00 à la Maison des Sociétés a permis de recenser une quinzaine de référents.

Le protocole avec le sous-préfet et la gendarmerie sera signé le 10 juillet à 17h30 en Mairie.

Une réunion sera ensuite organisée pour finaliser le découpage par secteurs des référents.

Des panneaux seront également commandés pour marquer l'implication de la Commune dans ce processus.

### Motion relative à la création d'une direction commune entre le centre hospitalier d'Albertville et de Métropole Savoie

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal ce projet de motion.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a émis le souhait de créer une direction commune intégrant les centres hospitaliers d'Albertville-Moùtiers (CHAM) et de Saint-Pierre d'Albigny au sein de la direction commune existante autour du Centre Hospitalier de Métropole Savoie (CHMS).

Ce projet d'évolution de la gouvernance du CHAM a été exposé par le Dr Jean-Yves GRALL, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône Alpes (ARS) lors d'une réunion du Conseil de surveillance du CHAM en date du 7 mai 2018. A cette occasion, d'importantes questions de fond ont été soulevées par les élus et les personnels de l'hôpital dont la principale concerne l'effectivité du soutien qui sera apporté aux activités médicales du CHAM sur le long terme.

Dans un courrier en date du 30 avril 2018 adressé au Directeur Général de l'ARS, le Maire d'Albertville a pointé cet enjeu en indiquant que le changement des modalités de direction du CHAM devait constituer une vraie opportunité pour maintenir et développer les activités actuelles du site d'Albertville et de Moûtiers et non pas une étape dans une simple logique de rationalisation visant à relocaliser progressivement certaines activités médicales à Chambéry.

Dans un courrier en date du 9 mai 2018 adressé au Président du Conseil de surveillance du CHAM, le Directeur Général de l'ARS a réaffirmé que l'objectif de cette direction commune est bien de conforter le CHAM dans sa capacité à proposer une offre de santé hospitalière de proximité qui réponde aux besoins des populations grâce aux complémentarités escomptées d'une coopération renforcée entre le CHAM et le CHMS.

Dans sa séance du 28 mai 2018, le Conseil de surveillance a adopté la création de cette direction commune entre le CHAM et le CHMS, assortie de conditions précises encadrant son action à venir. Compte tenu de l'importance du CHAM pour les villes d'Albertville et de Moûtiers et leurs territoires, M. le Président invite le Conseil communautaire à adopter une motion affirmant son plein soutien aux conditions posées par le Conseil de surveillance du CHAM afin que le but affiché de dynamisation du Centre hospitalier d'Albertville-Moùtiers par le biais de la nouvelle organisation de sa direction soit bien atteint et pérennisé dans le temps.

Les conditions posées par le Conseil de surveillance du CHAM dans sa séance du 28 mai 2018 sont les suivantes :

1. PRÉSERVER les prérogatives du Conseil de surveillance et des instances : l'autonomie de fonctionnement et une réelle possibilité d'actions du Président, du Vice-Président et des membres du Conseil de surveillance dans les choix et les orientations présentées par le directeur de l'établissement commun doivent figurer dans la lettre de mission du directeur. Celui-ci se devra d'agir en toute transparence sur les actions menées et les objectifs poursuivis.
2. RESTAURER l'image de l'établissement qui doit passer par une double affirmation :
  - l'affirmation de la vocation de *proximité* de l'établissement, comme « point d'ancrage » indispensable pour permettre une offre de soins répondant aux importants besoins des différentes populations (locale, saisonnière et touristique) notamment en ce qui concerne les spécialités suivantes : la pédiatrie, la médecine, la cardiologie, la pneumologie, la chirurgie et l'obstétrique, qui doivent à cet égard, faire l'objet d'une attention particulière ;
  - l'affirmation de la *spécificité* de l'établissement situé dans une zone de montagne dédiée à la pratique sportive saisonnière, notamment hivernale : la traumatologie de montagne et la médecine du sport (incluant la rééducation du sportif au plus près de son environnement).
3. FINALISER, à partir des travaux conduits au sein du CHAM, un projet médical tenant compte de cette vocation de proximité et formaliser conjointement avec le CHMS les filières et la graduation des soins. Ce projet médical devra ainsi comporter des axes permettant d'atteindre les objectifs de :
  - recrutement des médecins nécessaires pour assurer la continuité des soins (notamment sur les urgences, la cardiologie, la pneumologie, la radiologie) et le renforcement rapide de certaines équipes (notamment chirurgicales) au regard de la difficulté à couvrir la permanence des soins et de la nécessaire anticipation des départs en retraite prévisibles ;
  - la définition précise de l'articulation envisagée des activités des médecins du CHMS et du CHAM pour garantir le caractère équilibré de la répartition des différentes activités sur le territoire ;
  - la préservation du plateau technique ;
  - la concrétisation du projet de création d'un laboratoire et d'un centre de dialyse à l'arrière de l'hôpital ;
  - la définition des règles de prise en charge des patients sur le site d'Albertville afin d'éviter une fuite vers le site Chambéry ;
  - la restauration d'un dialogue avec les médecins traitants du bassin pour qu'ils réorientent prioritairement leurs patients vers le CHAM.La lettre de mission du directeur devra fixer comme échéance l'automne 2018 pour la présentation de ce projet médical qui aura été préalablement élaboré de manière concertée avec l'équipe médicale du CHAM.
4. GARANTIR une offre de soins (premier secours, imagerie, SSR et médecine) sur le site de Moûtiers ;
5. ORGANISER la sécurisation d'un dispositif d'aide médicale urgente efficient dans la vallée de la Tarentaise ;
6. RECONFIGURER ou reconstruire les EHPAD des deux sites du CHAM dans des délais rapides ;
7. S'ENGAGER à dresser un bilan dans les 6 mois à compter de la création de la direction commune pour vérifier le respect des conditions posées ci-dessus ».

Certains élus regrettent ce rapprochement car il n'est peut-être que la première étape de la suppression de l'hôpital d'Albertville.

A la majorité (2 contre/7 abstentions/5 pour), le Conseil Municipal adopte la motion ci-dessus soutenant les conditions posées par le Conseil de surveillance du CHAM à la création d'une direction commune dans le but de garantir les activités médicales du Centre Hospitalier d'Albertville-Moûtiers sur le long terme.

## **Motion quant aux moyens des services du Trésor Public suite aux fermetures programmées des trésoreries de Grésy/Isère et Beaufort**

*Rapporteur : Jean-Paul GIRARD*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal ce projet de motion.

La Direction Générale des Finances Publiques vient de faire savoir qu'elle prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la suppression des trésoreries de Grésy sur Isère et de Beaufort au motif d'un regroupement avec la trésorerie d'Albertville.

La Direction Générale des Finances Publiques explique cette décision au vu du contexte global de dématérialisation des services et du rattachement de ces trésoreries à celle d'Albertville pour ce qui concerne la gestion publique locale et avec le service des impôts des particuliers et des entreprises d'Albertville pour le recouvrement de l'impôt. Faisant le constat des manques de moyens que connaissent actuellement les services des Finances Publiques et plus spécifiquement la Trésorerie d'Albertville, générant des délais de paiement non conformes à la réglementation et mettant en grande difficulté les entreprises, il est proposé au Conseil communautaire d'adresser une motion à la Direction Générale des Finances Publiques s'inquiétant de ces mesures, afin que les moyens soient confortés et mutualisés sur le territoire, plus particulièrement en Trésorerie d'Albertville, de manière à accompagner les collectivités et leurs évolutions.

Dans ce cadre, il est notamment souhaité que les moyens humains déployés sur le territoire soient regroupés et maintenus pour mieux répondre aux attentes des collectivités et par conséquent des usagers.

Daniel CHARVAZ estime que c'est une nouvelle perte d'un service de proximité.

A la majorité (1 contre/1 abstention/12 pour), le Conseil Municipal adopte cette motion.

### **Informations diverses**

- Proposition de mettre un panneau à chaque entrée des Combettes interdisant la circulation à tous véhicules, sauf pour les propriétaires et exploitants
- Depuis le 14 juin, le local au-dessus du gymnase des coquelicots est occupé par le secteur jeunesse d'ARLYSÈRE moyennant un paiement des charges de 180 €/mois. Cela permet le regroupement de tout le secteur Petite enfance/Enfance/Jeunesse
- Une nouvelle association « Move and fit » louera la salle de Danse, à la rentrée, pour une activité de yoga et gym en matinée
- Un recours gracieux contre le permis de construire de la société COLRUYT (création d'un supermarché à l'entrée de Frontenex, dans la zone industrielle) avait été intenté par deux sociétés, mais il a été rejeté car sans fondement juridique. Les travaux devraient démarrer en septembre.
- Le magasin VIVAL a fermé ses portes mi-juin pour cause de dépôt bilan. Une réflexion sur la volonté de la Commune et des orientations sur le devenir de ce local aura lieu entre élus
- 2 arbres en mauvais état seront abattus dans le parc de la Mairie durant l'été
  - Monsieur le Maire fait part des nuisances et plaintes dans le secteur des Coquelicots avec la présence récurrente et tardive de groupes de jeunes. Il propose de reconduire la coupure de l'éclairage public et l'enlèvement des bancs pour limiter les attroupements.

Christian COMBAZ estime que ce n'est pas une solution, qu'il apparente à un couvre-feu, et demande qui serait responsable en cas d'accident lié à l'absence d'éclairage.

Alain FINA propose de remettre l'éclairage en cours d'été si la situation se normalise.

Thierry RANGONE souhaite que la coupure soit indiquée sur des panneaux.

A la majorité, les élus décident de couper l'éclairage public dans ce secteur.

### **Devenir du bâtiment « Floréal »**

*Rapporteur : Laurent VERNAZ*

Laurent VERNAZ indique qu'une réunion avec Charles VINIT, Directeur Général de l'OPAC DE LA SAVOIE et Philippe VANDECASTEELE, Directeur du Pôle Clientèle et Patrimoine a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin pour échanger sur le devenir du bâtiment de FLOREAL, propriété de l'OPAC, voué à être restitué à ce bailleur social au 15 janvier 2019. Il rappelle qu'actuellement, le bâtiment comprend 2 000 m<sup>2</sup> de surface dont 1 600 m<sup>2</sup> destiné à l'habitation.

L'OPAC estime que le bâtiment peut fonctionner sans investissement lourd.

Une des idées de la Commune serait que le futur projet touche une tranche d'âge plutôt jeune, pour abaisser la moyenne d'âge de Frontenex.

Il souligne la première solution proposée par l'OPAC, à savoir la mise à disposition pour une association à vocation sociale ou humanitaire, même si le bâtiment peut être trop grand.

Il fait part des solutions conjointes évoquées entre l'OPAC et la Commune :

- séparer les locaux communs qui peuvent avoir un autre usage (bureau, salle...) et les parties habitables qui deviendraient des logements à part entière
- créer un produit intermédiaire avant l'EHPAD : colocation entre seniors avec une salle commune, gérée par des associations spécialisées
- restructuration avec des logements ayant un sas commun : mixité de « colocation » entre jeunes et/ou personnes seniors seuls
- Logements sociaux de type T1/T2



Laurent VERNAZ expose également quelques pistes financières :

- mise à disposition du bâtiment à la commune mais ce n'est pas le souhait de l'OPAC
- investissement de la commune sur une partie du bâtiment ?

En conclusion, il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le lancement ou non d'une réflexion commune OPAC/FRONTENEX sur le devenir de ce bâtiment.

L'ensemble des élus donne un avis favorable sur l'idée de réfléchir avec l'OPAC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.**

**Le Maire, Jean-Paul GIRARD**

